

# Les tailles de formation des plantations feuillues

Les plantations de feuillus sont en nette progression, que ce soit dans le cadre de la mise en valeur des délaissés agricoles ou pour le reboisement de peuplements forestiers après récolte.

Ces efforts au profit des essences feuillues seraient vains sans les travaux sylvicoles d'amélioration qui doivent les accompagner.

Parmi ces travaux, les tailles de formation sont indispensables : ce sont elles qui forment l'axe de l'arbre appelé à constituer la bille de pied dans laquelle se situe la plus grande partie de la valeur de la grume.





# À quoi servent les tailles de formation ?

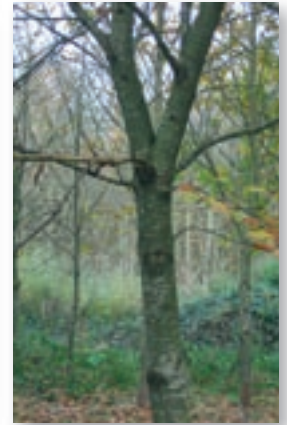
**Les causes de la fourchaison et de l'apparition de branches gênantes sont dues à de multiples facteurs :**

- mauvaise origine génétique des plants,
- accidents climatiques (gel, grêle ou vent),
- traumatismes divers (abroustissement par le gibier, insectes, oiseaux, maladies),
- absence d'accompagnement ligneux (situation fréquente dans les boisements de terres agricoles), qui favorise le développement de grosses branches latérales.

Pour remédier à ces problèmes, il est nécessaire de pratiquer des tailles de formation progressives et suivies dans le temps sur les sujets les plus méritants.



Châtaignier non taillé de forme défectueuse,



qui évoluerait vers ceci.



**Les tailles de formation ont pour objectif de former des troncs droits et cylindriques sur 5 à 6 mètres de hauteur, afin d'assurer au sylviculteur des débouchés en bois d'œuvre plus rémunérateurs.**

Tronc droit et cylindrique (merisier)

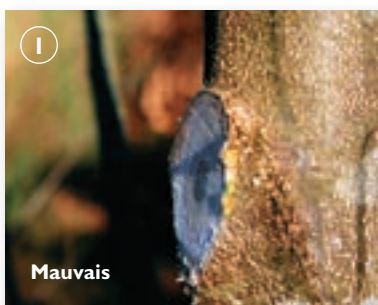
## En quoi consistent-elles ?

C'est une opération progressive qui consiste à supprimer, au fur et à mesure de leur apparition, les fourches et les branches vigoureuses qui compromettent la formation de l'axe des arbres. Le but est d'obtenir un houppier qui reste harmonieux avec une branchaison équilibrée sur toute la hauteur de la tige.

*Remarque : dans tous les cas, il faudra effectuer des coupes nettes en préservant le bourrelet d'insertion de la branche, sans l'entailler ni laisser de chicot. (cf. ci-dessous).*



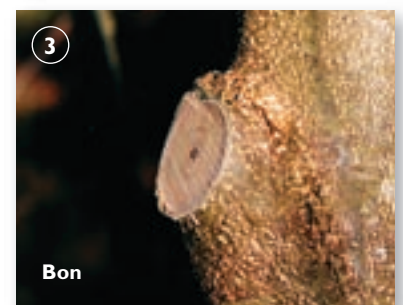
Bel arbre équilibré, au houppier bien développé



Mauvais



Mauvais



Bon

# Comment procéder ?



- 1 **Supprimer les fourches en tête ou les multiples têtes (en bleu sur la photographie de gauche).**
- 2 **Supprimer ou réduire les branches latérales mal insérées venant concurrencer la cime (en rouge sur la photographie de gauche).**

## Avec quel matériel ?

Suivant les hauteurs d'intervention, il conviendra d'utiliser les outils suivants :

- le sécateur, pour les petites branches à moins de 2 m ;
- le sécateur à long manche pour les branches fortes à moins de 2 m ;
- l'échenilloir pour les branches au-dessus de 2 m.



## Quand débiter ?

**En règle générale, on doit intervenir dès que les plants atteignent la hauteur d'homme afin de ne pas réduire la masse foliaire ni perturber le plant lors de sa phase d'installation.**

En débutant tôt on évite d'intervenir sur des fourches ou branches puissantes qui laissent de grosses plaies cicatrisant mal, produisent des gourmands et déséquilibrent les arbres.

## À quelle époque de l'année ?

Dans la pratique, on a le choix entre :

- intervenir en sève descendante, après la mi-août et avant la chute des feuilles, période favorable à la cicatrisation des plaies ;
- opérer en arrêt de végétation, hors épisode de gel : le stade défeuillé permet de bien apprécier la forme des arbres.

## Sur combien de tiges ?

Il est recommandé de tailler de l'ordre de 400 plants par hectare, en travaillant au profit des tiges les mieux conformées. Il est en effet impensable d'intervenir sur tous les sujets et inutile de consacrer du temps à ceux qui présentent de nombreux défauts.

N'oublions pas que la densité finale des futaies de feuillus exploitables est généralement comprise entre 100 et 200 arbres par hectare et que, durant toute la vie du peuplement, des éclaircies sélectives vont supprimer les sujets défectueux.

S'intéresser à 400 tiges par hectare dans les jeunes plantations constitue une bonne garantie de trouver, à terme, un nombre suffisant d'arbres d'élite.





Lorsque la taille a été engagée, il est indispensable de la poursuivre jusqu'à obtenir une hauteur d'axe formée de l'ordre de 6 mètres, en 3 ou 4 opérations successives.

*La présence d'une végétation d'accompagnement ligneuse ou semi-ligneuse facilite la bonne conformation des arbres du peuplement.*

## Deux alternatives à la taille de formation "classique"

### ■ Autre technique : la taille en vert

La taille en vert consiste à intervenir en cours de végétation (après les risques de gel au printemps) en éliminant par **pincement** les bourgeons situés à l'extrémité du ou des rameaux concurrençant

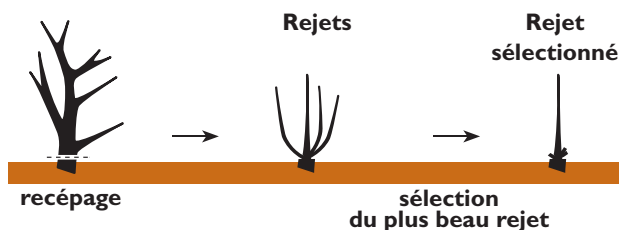


ou menaçant de concurrencer l'axe principal. Toutes les essences feuillues se prêtent à ce traitement, mais plus particulièrement le merisier, l'érable sycomore, le frêne, le noyer...

### ■ Quand les arbres sont trop mal conformés pour être améliorés par une taille de formation : le recépage

Dans le cas d'une forme buissonnante d'origine accidentelle (abroustissement, dégâts de gel), le recépage permet de former un nouveau sujet, il s'agit de sectionner le pied au-dessus du collet l'année n (en période de repos végétatif) et de sélectionner le plus beau rejet (le plus vigoureux) l'année suivante (été n + 1) ou plus tard, en fonction de la conformation des rejets.

*Pour réussir un recépage, la concurrence herbacée doit être supprimée.*



**Remarque importante :** Ne pas confondre taille de formation et élagage qui sont deux opérations complémentaires, mais bien distinctes.



## Centre Régional de la Propriété Forestière

**Siège :** 8, place du Colombier - 35000 Rennes - Tél. : 02 99 30 00 30 - Fax : 02 99 65 15 35 - E-mail : bretagne@crpf.fr

### Antennes :

**Côtes d'Armor :** Château des Salles - 33, rue des Salles - 22000 Guingamp - Tél. : 02 96 21 01 17 - Fax : 02 96 21 01 17 - E-mail : cotedarmor@crpf.fr

**Finistère :** Domaine de Kerbez - 29700 Plomelin Quimper - Tél. : 02 98 52 58 75 - Fax : 02 98 52 55 82 - E-mail : finistere@crpf.fr

**Ille-et-Vilaine :** 8, place du Colombier - 35000 Rennes - Tél. : 02 99 30 00 30 - Fax : 02 99 65 15 35 - E-mail : ille-et-vilaine@crpf.fr

**Morbihan :** Avenue Borgnis Desbordes - BP 398 - 56009 Vannes Cedex - Tél. : 02 97 62 60 95 - Fax : 02 97 62 04 87 - E-mail : morbihan@crpf.fr



Avec le concours financier du Conseil Régional de Bretagne